

## L'expression du pouvoir aux frontières du royaume de Jérusalem: terre de Suète et Oultre- Jourdain au XII<sup>ème</sup> siècle

Cédric Devais

---



**Édition électronique**

URL : <http://beo.revues.org/153>

DOI : 10.4000/beo.153

ISBN : 978-2-35159-318-9

ISSN : 2077-4079

**Éditeur**

Presses de l'Institut français du Proche-  
Orient

**Édition imprimée**

Date de publication : 1 mars 2008

Pagination : 19-30

ISBN : 978-2-35159-038-4

ISSN : 0253-1623

**Référence électronique**

Cédric Devais, « L'expression du pouvoir aux frontières du royaume de Jérusalem: terre de Suète et Oultre-Jourdain au XII<sup>ème</sup> siècle », *Bulletin d'études orientales* [En ligne], Supplément LVII | Mars 2008, mis en ligne le 13 novembre 2009, consulté le 30 septembre 2016. URL : <http://beo.revues.org/153> ; DOI : 10.4000/beo.153

---

Ce document est un fac-similé de l'édition imprimée.

© Institut français du Proche-Orient

## L'EXPRESSION DU POUVOIR AUX FRONTIÈRES DU ROYAUME DE JÉRUSALEM: TERRE DE SUÈTE ET OULTRE-JOURDAIN AU XII<sup>ème</sup> SIÈCLE

Cédric DEVAIS

*Institut Français du Proche Orient*

---

La conquête de la terre de Suète et de l'Oultre-Jourdain par les croisés s'ouvre simultanément dès l'arrivée des croisés en Terre Sainte ; toutefois, les deux grandes seigneuries des confins du royaume de Jérusalem seront façonnées par des destins profondément différents. La première étape de l'implantation franque à l'est du Jourdain s'engage au printemps 1100, lorsque Godefroi de Bouillon conduit une expédition de reconnaissance en Moab et en Idumée où il rencontre des seigneurs arabes qui, aux dires d'Albert d'Aix, furent fort impressionnés par sa force physique <sup>1</sup>. Cette prise de contact avec les potentats locaux visait sans nul doute à établir des alliances dans la région afin d'en évincer Damas et Le Caire qui se la disputaient jusqu'alors. Cependant, cette première entreprise ne sera pas suivie d'effets puisque quelques mois plus tard l'Avocat du Saint-Sépulcre passait de vie à trépas sans avoir établi durablement la souveraineté latine sur le sud jordanien. Parallèlement, Tancrède de Hauteville, un Normand d'Italie, qui avec l'appui de Godefroi s'était déjà rendu maître de la Galilée et de la Samarie, lançait raid sur raid dans l'Adjloun et le Golan alors aux mains d'un vassal de Damas qu'Albert d'Aix désigne sous le sobriquet peu flatteur de « gros paysan <sup>2</sup> ». Tout au long de l'année 1100, Tancrède va multiplier les coups de main pour lui imposer sa suzeraineté sans que

---

1. Le rôle des bédouins dans cette région est particulièrement intéressant puisqu'ils n'hésitèrent pas à opter pour une alliance franque. Ainsi en 1112, Baudouin I<sup>er</sup> lance une attaque contre une riche caravane de Damas. Il est aidé dans son entreprise par des bédouins d'Idumée. Albert d'Aix, *Liber christianae expeditionis*, R.H.C., H.C., t. IV, Livre VII, p. 644.

2. *Ibid.*, p. 517 : « Hic princeps appellatus est a Gallis Grossus Rusticus prae nimia pinguique corpulentia et vili persona . »

l'émir ne cède<sup>3</sup>. Seule une opération concertée entre Godefroi et Tancrede au printemps parvint enfin à le faire plier et aboutit à un premier partage de ses territoires<sup>4</sup>. Mais comme en Idumée, la mort de Bouillon bouleversa le jeu politique.

Une haine tenace opposait Hauteville au nouveau souverain, Baudouin du Bourg, depuis que celui-ci l'avait dépossédé de Tarse. Plutôt que de devoir le rallier il préféra abandonner la princée de Galilée à un fidèle du roi pour gagner Antioche tenue par les hommes de son oncle Bohémond de Tarente. Ces changements entraînent au cours des années suivantes une stagnation des conquêtes franques sur leurs marges orientales, en dépit d'alliances conclues avec les émirs du Hauran, les opérations ne reprenant vraiment que vers 1105/1106.

Les successeurs du Normand poursuivront son œuvre jusqu'à ce que, vers 1120, la terre de Suète forme une vaste seigneurie dépendant de la Galilée et constituant la partie la plus orientale du royaume de Jérusalem (Fig. 1). L'une des

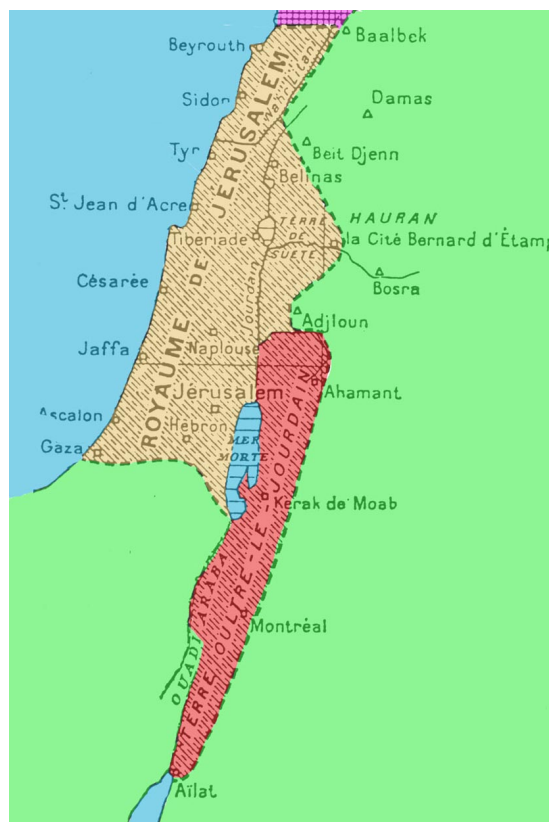


Fig. 1

préoccupations majeures des souverains latins au cours des deux décennies qui précèdent la domination définitive des Francs sur le pays va être d'écarter toute tentative de rétablissement de la puissance damascène tant en Oultre-Jourdain qu'en terre de Suète. Ces régions, formées de l'essentiel de la Jordanie actuelle et de la Syrie méridionale, deviennent dès lors le champ clos des affrontements entre Damas et Jérusalem, avec pour enjeu majeur les riches terres du

3. Deschamps, P., « Deux positions stratégiques des croisés à l'est du Jourdain », *Journal asiatique*, vol. 172, 1933, p. 285 ; Rey, E.G., « Notes sur les territoires possédés par les Francs à l'Est du lac de Tibériade », *Mémoire de la Société nationale des antiquaires de France*, t. XLI, 1881, p. 86 ;

4. Albert d'Aix rapporte qu'il trancha le col d'un dromadaire lors de cette rencontre. Albert d'Aix, *Liber christianae expeditionis*, *R.H.C., H.C.*, t. IV, Livre VII, p. 517.

Hauran, du Golan et de Moab, véritable grenier à blé de la Syrie et de la Palestine. Francs et Seldjoukides de Damas vont alors s'y livrer une rivalité permanente sans qu'aucun des belligérants ne soit en mesure de mettre définitivement son adversaire en échec avant les années 1120.

C'est dans cet esprit que s'inscrivent les opérations de 1105/1107. Au cours de cette année, un parti de 3000 Turcomans construisit une forteresse dans l'antique ville de Pétra sur ordre de Thughtakîn, atabeg de Damas<sup>5</sup>. Baudouin I<sup>er</sup>, conscient du danger, entraîna alors une puissante troupe vers Wadi Musa, y mit en fuite les Turcomans puis les poursuivit jusqu'au Hauran avant de reprendre la route de Jérusalem. Fait significatif, en dépit de cette victoire, il ne tentera pas de s'implanter en Nabatéenne et se contentera d'en écarter Damas, considérant la zone intenable en l'état actuel des choses. En 1105 de leur côté, les Latins, se jugeant probablement assez solidement installés sur les bords du lac de Tibériade, édifièrent une puissante citadelle sur les hauteurs du Golan, le Qasr Berdawil<sup>6</sup>. À peine le gros ouvrage fut-il achevé et l'ost royal parti que l'atabeg de Damas s'en empara et la fit raser jusqu'aux fondations. Située à moins d'une centaine de kilomètres de Damas sans obstacles naturels, les Seldjoukides ne pouvaient tolérer pareil danger à leur frontière. Mais en contrepartie, ils n'estimaient pas non plus pouvoir la conserver sans risques et jugèrent plus sage de démanteler la citadelle plutôt que de la voir retomber aux mains des Latins dans un avenir proche. Ces deux exemples démontrent l'incertitude qui règne de part et d'autre durant cette première décennie du XII<sup>e</sup> siècle. Aucun des deux camps ne parvient alors vraiment à prendre l'ascendant sur l'autre. Conséquence majeure de cet échec : plus jamais les Francs, au cours des 80 ans de leur présence en Adjloun et sur le Golan, n'entreprendront d'édifier de coûteuses citadelles, emblèmes de l'Orient latin. Ils opteront désormais, à l'instar de leurs adversaires, pour des structures plus légères ne nécessitant pas d'investissements démesurés et par-dessus tout pouvant être rapidement mises en état de défense. De leur côté, les Seldjoukides procéderont de même, en construisant de simples tours le long de leur frontière ou en fortifiant des bâtiments antiques.

---

5. Ibn al-Qalānisī, traduit par R. Le Tourneau, *Damas de 1075 à 1154*, Institut Français de Damas, Damas, 1952, p. 77. Ḥāhīr ad-Dīn donne en apanage à l'émir turcoman al-Iṣḥābādh Wādī Mūsā, al-Charā, al-Jibal et al-Balqā.

6. Corruption arabe du *château de Baudouin*. « Les Francs entrent dans la zone cultivée de Tibériade et se mettent à bâtir entre ces parages et la Batanée une forteresse nommée Aal », Aboul Modaffer, *Mirāt ez-Zéman*, dans *Recueil des historiens des croisades, Historien orientaux*, t. II, 1887, p. 529-530 ; Ibn al-Qalānisī, in Le Tourneau, *op. cit.*, p. 63. Ibn al-Qalānisī précise que l'atabeg s'empara de la citadelle le 24 décembre 1105.



Fig. 2

Au sud du Wadi Zarqa la situation va connaître une évolution toute différente. La déconvenue du Wadi Musa va entraîner chez les Syriens une réaction analogue à celle des Francs. Comprenant qu'ils ne sont plus en mesure de s'implanter si loin de leurs lignes, ils vont dès lors concentrer leurs efforts sur la défense du Hauran et délaier les zones plus méridionales stratégiquement secondaires. Ce changement d'attitude va permettre aux Francs d'y progresser sans danger à partir de 1110 jusqu'à donner naissance à l'Oultra-Jourdain en 1115, grâce à l'édification d'une puissante citadelle en Idumée : Montréal, le Shawbak des chroniqueurs orientaux <sup>7</sup> (Fig. 2). Sa position hors des zones de raid ennemi permet sa construction sans qu'aucune réaction ne puisse être mise en œuvre de la part des adversaires du royaume de Jérusalem. Bâtie sur ordre de Baudouin I<sup>er</sup>, cette forteresse devient alors le point d'ancrage et la base de départ de la conquête de tout le Sud jordanien, depuis le Wadi Zarqa jusqu'à la mer Rouge. Au contraire de la terre de Suète directement exposée, l'Oultra-Jourdain, plus en retrait, va ainsi se couvrir de forteresses « classiques » au cours des décennies

---

7. Marmadji, O.P., *Textes géographiques arabes sur la Palestine*, Paris, 1951, p. 112 : « Yaqdûr, qui régna sur les Perses (*sic*), se rendit en l'an 509-1115 dans le pays de Rabî'ah de Yay' qui sont Bâqîn As-Sarât, al-Balqâ, al-Jibâl et Wâdî Mûsâ ; il descendit dans un vieux fort en ruine, connu sous le nom d'Ash-Shawbak, près de Wâdî Mûsâ ; il le fit reconstruire et y organisa une armée de ses hommes. »

suivantes, reliées entre elles par des tours de guet, telles que Li Vaux Moïse, l'Île de Gray, Celle ou Kéarak.

À partir de 1120, les territoires des deux seigneuries sont clairement délimités, la frontière étant formée par le Wadi Zarqa comme l'indique une charte de donation<sup>8</sup>. La terre de Suète s'étendait au nord, couvrant l'actuel Golan et les rives orientales du lac de Tibériade, l'Adjloun et une partie notable du Hauran, jusqu'à l'actuelle ville de Deraa comprise que les chroniqueurs latins nommaient « ville de Bernard d'Étampes<sup>9</sup> ». Au sud de la rivière, jusqu'à la mer Rouge, se tenait la princée d'Oultre-Jourdain. Cette seigneurie dominait un espace de plus de 300 kilomètres de long pour un peu moins d'une centaine de large en faisant l'une des plus grandes baronnies du royaume. Dans les deux cas les limites occidentales étaient clairement définies par la grande dépression de l'ensemble Wadi Araba, mer Morte, Jourdain, tandis qu'à l'Est la situation était plus complexe. Si l'Oultre-Jourdain bénéficiait de la protection relative du désert de Syrie, la terre de Suète était, elle, au contact direct des possessions damascènes de Gaulanitide. Elle constitua donc une véritable marche dont les frontières orientales et septentrionales fluctuèrent suivant les rapports de force entre les deux puissances.

À l'inverse, l'éloignement de l'Oultre-Jourdain lui garantissait une possibilité d'extension sans rencontrer d'opposition notable puisqu'elle s'exerçait hors des zones vitales de Damas ou du Caire. La maîtrise du territoire va alors se fonder sur la construction d'une série de citadelles destinées à contrôler les axes de communication, le terroir et à former des môles de colonisation comme ce fut le cas à Montréal, Kéarak et peut-être à Pétra. Le nord restait quant à lui le lieu d'affrontements et les expéditions s'y poursuivirent sans relâche jusqu'à ce que les Francs s'imposent sur la partie occidentale du Hauran et qu'un relatif *statu quo* soit trouvé entre les protagonistes. Ainsi en 1121, Baudouin II va s'emparer du « temple du soleil » de Jérash qu'une garnison syrienne avait fortifié. Cette campagne, comparable à celle menée quinze années plus tôt contre Wadi Musa, visait à prévenir tout retour des Syriens au sud du Yarmouk afin d'y confirmer l'influence franque. Foucher de Chartres rapporte que, jugeant la situation de Jérash trop difficile à défendre, les Latins préférèrent détruire les défenses du temple plutôt que de l'occuper à leur tour<sup>10</sup>. Encore une fois on retrouve ce jeu complexe mené par les belligérants où chacun cherche avant tout à bloquer son adversaire

8. Strehlke, E., *Tabulae Ordinis Theutonici*, Berlin, 1869, chartes n° 3, p. 3.

9. Elle apparaîtra désormais sous le nom de « civitas de Bernardi de Stampi » dans les textes latins. Guillaume de Tyr, *Historia rerum in partibus transmarinis gestarum*, éd. Brepols, Turnhout, 1986, p. 328.

10. Guillaume de Tyr, *Historiens occidentaux des croisades*, t. I, L.XII, ch. 16, p. 535.



pour en tirer avantage ultérieurement. De fait Jérash, pourtant abandonnée en 1121, réapparaît lors d'une donation en 1127<sup>11</sup>, parmi les casaux possédés par le Saint-Sépulcre, indiquant qu'à cette date la région était au moins en théorie sous la houlette de Jérusalem. La frontière, bien que constamment fluctuante, va connaître une relative stabilisation vers 1130, les Francs atteignant alors leur expansion maximum à l'est. En dépit de cette accalmie, conception et expression du pouvoir en Oultra-Jourdain et en terre de Suète vont demeurer résolument différentes. Tandis que l'Oultra-Jourdain va désormais constituer l'une des quatre grandes entités du royaume de Jérusalem, dont les maîtres chercheront à plusieurs reprises à s'émanciper de la tutelle royale<sup>12</sup>, la terre de Suète, bien qu'ayant des seigneurs à sa tête, restera, jusqu'à sa conquête par Saladin en 1187, partie intégrante de la Galilée et, par sa condition frontalière, profondément dépendante du pouvoir royal.

Par ailleurs, si les frontières d'Oultra-Jourdain sont rapidement établies (exception faite de l'aventure de Renaud de Châtillon en mer Rouge<sup>13</sup>, qui n'était pas destinée à s'emparer de nouveaux territoires mais uniquement à razzier les villes côtières et surtout à porter un coup politique au prestige de Saladin), les possibilités d'élargissement sont bien vite réduites à leur plus simple expression<sup>14</sup>, le désert marquant la frontière. *A contrario*, celles de la terre de Suète resteront constamment en mouvement. Cette dernière formera donc une marche permanente destinée le cas échéant à être étendue vers l'est et le nord au détriment de Damas. Cette perspective prendra corps par deux fois au moins en 1127 puis en 1147 à la faveur de séditions des émirs du Hauran<sup>15</sup>. La seconde campagne d'annexion eut lieu alors que les deux royaumes avaient conclu une alliance contre Nūr ed-Dīn et allait donc à l'opposé des intérêts tant francs que damascènes. La prise de Bosra représentait alors un moyen infaillible de couper Damas des riches terres du sud et des grandes routes caravanières venant du sud et

---

11. Tibble S., *Monarchy and Lordships in the Latin Kingdom of Jerusalem 1099-1291*, Oxford, 1989.

12. Le seigneur d'Oultra-Jourdain, Hugues du Puiset, prendra une part active à la révolte de 1134 contre le roi Foulque, puis Châtillon se proclamera maître en sa terre comme le roi de Jérusalem l'est en la sienne, position on ne peut plus claire pour un vassal.

13. Plusieurs livres ont été consacrés à ce personnage haut en couleur qui jouera un rôle central et controversé dans la seconde moitié du XII<sup>e</sup> siècle : Schlumberger, G., *Renaud de Châtillon, Prince d'Antioche, seigneur de la Terre d'outre Jourdain*, éd. Plon, Paris, 1898 ; Hamilton, B., « The Elephant of Christ : Reynald of Châtillon », dans *The monastic Reform, Catharism and the Crusade (900-1300)*, Variorum Reprints, Londres, 1979 ; Aubé, P., *Un croisé contre Saladin : Renaud de Châtillon*, Fayard, Paris, 2007.

14. Toutefois, le Sinâï, considéré au moins un moment comme sous suzeraineté d'Oultra-Jourdain offrait une voie naturelle d'expansion à la princée, de même que la côte du Hedjaz.

15. Ces derniers n'hésitèrent pas à ouvrir les portes de Salkhad et Bosra aux Francs en 1103, 1127 et 1147. Deschamps, *loc. cit.*

de l'est, tout en s'adossant au désert comme les Francs l'avaient fait en Oultre-Jourdain, et par là même de réduire Damas à l'état de protectorat en faisant constamment peser sur elle le risque d'une disette.

Position avancée du royaume de Jérusalem, la terre de Suète est conçue comme un glacis militaire prévenant toute incursion en Galilée <sup>16</sup> et comme une base avancée destinée à absorber le plus de territoires possible au nord et à l'est. À cet effet la terre de Suète sera l'une des seigneuries les mieux dotées en combattants de tout le royaume de Jérusalem. Sur les cent chevaliers que devait la Galilée au service du roi de Jérusalem, quarante relevaient des terres situées au-delà du Jourdain <sup>17</sup> et donc de la terre de Suète. Même dans l'hypothèse qu'une partie notable d'entre eux disposa d'un fief de soudé, il n'en demeure pas moins que ce chiffre élevé recouvrait une réalité militaire de premier plan. Parmi ces chevaliers, le nom de certains d'entre eux, comme Gerald de Beteras <sup>18</sup> ou Pontius de Sira <sup>19</sup>, nous sont connus grâce aux nombreux actes de donations ayant trait à la seigneurie. Par comparaison, la totalité



Fig. 3

16. La terre de Suète contrôlait outre les routes caravanières du Wadi Sihan, les routes du Golan et de l'Adjloun, principaux axes de pénétration est/ouest entre la Syrie du Sud et la côte.

17. Les Assises du royaume de Jérusalem scindent la Galilée en deux : la Galilée proprement dite et la zone située à l'est du Jourdain. Beugnot, A.A., « Assises du royaume de Jérusalem, Assises de la haute cour », dans *R.H.C, Lois*, Paris, 1841, p. 422. « La baronnie de la princée de Galilée deit C. chevalier ; la devise : de la terre sa' le flum Jordain LX ; de la terre de la le flum XL chevaliers. »

18. Rohricht, R., *Regesta Regni Hierosolymitani*, Innsbruck, 1893, charte n° 2. 454, p. 119.

19. Bresc-Bautier, G., *Cartulaire du chapitre du Saint-Sépulcre de Jérusalem*, Geuthner, Paris 1984, chartes n° 81 p. 190 et 83 p. 191.



de l'Oultra-Jourdain, région pourtant beaucoup plus vaste, n'était tenue de fournir que 60 chevaliers<sup>20</sup>, toujours selon les Assises de Jérusalem. Ainsi la terre de Suète est conçue, depuis son origine et tout au long du XII<sup>e</sup> siècle, comme un espace mouvant susceptible d'évoluer aux grés des occasions se présentant.

Paradoxalement, si l'on considère les nécessités de protection, il en ressort une mise en défense radicalement opposée des deux seigneuries. Bien que plus exposée aux attaques menées depuis Damas, la terre de Suète ne se verra à aucun moment dotée de l'un de ces célèbres Kraks qui symbolisent aujourd'hui encore l'Orient latin. La malheureuse expérience du Qasr Berdawil ayant sans doute échaudé les Latins, ceux-ci vont uniquement opter pour l'implantation de modestes garnisons en des lieux naturellement inaccessibles. Le meilleur exemple de ce type est sans conteste fourni par la curieuse citadelle rupestre de Habis Jaldak, les Caves de Suète des Francs (fig. 3). Ce paradoxe n'est toutefois qu'apparent. En fait, comme le soulignait récemment Ronnie Ellenblum dans un article consacré à la forteresse du Gué de Jacob sur le haut Jourdain, un château frontalier devait avant tout être édifié rapidement et à moindre frais<sup>21</sup>. C'est exactement ce que firent les Francs dans tout le nord de la Jordanie et c'est aussi ce qui explique que les traces laissées par les Latins y soient plus discrètes que dans le sud. Les Francs vont donc utiliser toutes les opportunités qui s'offrent à eux pour marquer leur présence dans la région sans pour autant entreprendre de vastes programmes de constructions. Ils vont désormais privilégier la mise en défense de sites rupestres ou la réoccupation de sites antiques comme Gadara, plutôt que de créer *ex nihilo* des ouvrages militaires.

Pour assurer leur domination, ils vont notamment s'établir dans de surprenantes forteresses troglodytiques. Le cœur de la terre de Suète sera l'une d'entre elles : el-Habis. Située sur la rive sud du Yarmouk, elle est constituée de trois niveaux de grottes creusées dans une paroi verticale. Son nom, ainsi que l'existence d'un autre Habis du même type, semble indiquer qu'à l'origine ce lieu était dévolu à un ermitage<sup>22</sup>.

---

20. Toutefois ces hommes devaient faire partie de l'élite de la chevalerie du Levant puisque Montréal et Kérak furent les deux dernières citadelles à rendre les armes après Hattin. Elles soutinrent des sièges de près de deux ans et demi provoquant l'admiration de leurs assaillants ayyoubides : 'Imād ad-Dīn al-Iṣfahānī, traduit par H. Massé, *Conquête de la Syrie et de la Palestine par Saladin*, coll. Documents relatifs à l'histoire des croisades, Geuthner, Paris, 1972.

21. Ellenblum, R., « Vadum Jacob », dans *Crusade*, vol. II, Ashgate, 2003.

22. Littéralement « le reclus » en arabe. Il existe au moins trois autres lieux de ce type nommés Habis en Jordanie : la forteresse de Pétra dominant le Qasr el-Bint, celle des Caves de Suète et enfin une troisième située à Mansoura dans les environs de Montréal. Dans les trois cas il s'agit de forts tout ou en partie rupestres. Deschamps, P., « Une grotte forteresse des croisés au-delà du Jourdain : El Habis en terre de Suète », *Journal asiatique*, t.227, 1935, p. 285 ; Nicolle, D., « 'Ain al-Habis : The Cave of Suetta », dans *Archéologie médiévale*, vol. 18, 1988, p. 113.

Les Templiers eux-mêmes s'installèrent solidement à partir de la seconde moitié du XII<sup>e</sup> en terre de Suète et dans le nord de l'Oultra-Jourdain. Élément intéressant, la seule fortification mentionnée dans le nord de cette seigneurie était, semble-t-il, établie dans la citadelle d'Amman et possédée par les Templiers<sup>23</sup>. La zone nord ne verra pas de construction massive, mais la réoccupation de sites antiques ou de places fortes naturelles, comme ce fut le cas de la forteresse de Galaad dans l'Adjloun ou de Gadara.

Bien que rapidement aménagées ces structures originales sont de véritables forteresses comptant parfois de solides garnisons d'une centaine d'hommes. Ainsi la forteresse templière des monts de Galaad<sup>24</sup>, si l'on en croit Guillaume de Tyr, ne comptait pas moins de douze frères, chiffre non négligeable lorsque l'on sait que le fameux Krak des Chevaliers n'était occupé que par une cinquantaine de moines soldats. Outre ces grottes, des bâtiments antiques, comme le temple de Zeus à Jérash, peut-être en lien avec le théâtre, furent hâtivement mis en défense et dotés d'une garnison suffisante pour maintenir une présence militaire et encadrer la population. Ces structures eurent, sans aucun doute, un rôle à la fois militaire et de représentation du pouvoir dans ces espaces éloignés. Du reste, la valeur défensive, à proprement parler, de la plupart de ces structures était relativement réduite. Pour s'en convaincre, il suffit de se rappeler l'implantation des Damascènes à Jérash où la garnison ne tint guère que quelques jours face à une véritable armée. Seules Habis ou Galaad, par leur situation parfaitement inaccessible, présentaient une valeur militaire réelle. La relative modestie de la plupart de ces sites indique des impératifs militaires propres. Comme nous l'avons vu, il ne s'agissait pas pour les tenants du lieu de créer des places imprenables. L'objectif des Francs, en s'implantant de cette façon, était avant tout de faire reconnaître leur souveraineté sur une zone riche, et ce à moindre frais, tout en surveillant les mouvements des Syriens et en contrôlant les grandes routes caravanières venant du sud et de l'est<sup>25</sup>. Du reste, les Damascènes procédèrent de

---

23. Deschamps, P., *Les châteaux des croisés en Terre sainte*, Geuthner, Paris, 1939, note 4, p. 48 : Amman passa aux Templiers lors de l'entrée de Milly dans l'ordre, probablement vers 1163 ou 1164. Les chevaliers possédaient alors deux des principales places fortes du nord de la Transjordanie. Il n'est pas unimaginable qu'ils aient envisagé de constituer une marche indépendante. Voir également Northedge, A., « The Fortifications of Qal'at Amman ('Amman Citadel) : Preliminary Report », *ADAJ*, 27, Amman, p. 437.

24. Cette forteresse n'est mentionnée qu'une fois par Guillaume de Tyr à propos de la pendaison de frères du Temple qui avaient laissé l'ennemi s'emparer du château sans combattre. Les grottes décrites par le chroniqueur pourraient être situées dans le Wadi Yabis, aux environs d'Adjloun.

25. Les routes du Wadi Sihan et du Hedjaz se rejoignaient aux alentours de Deraa, en un lieu nommé Meidan, l'Hippodrome. Là se tenait une vaste foire attirant des commerçants de tous les horizons, mentionnée par de nombreux chroniqueurs tant Francs qu'Orientaux ; notons parmi eux : Jean de Mandeville, « Le Livre de messire Jean de

manière identique grâce aux tours qui jalonnent le Hauran, fréquemment citées par Guillaume de Tyr. Parallèlement, si les fortifications sont légères dans la région, la terre de Suète était au contraire riche en casaux regroupés par quatre ou cinq villages, le plus souvent à proximité de l'un de ces points d'appui. L'expression du pouvoir dans cette zone ne se fonde donc pas sur une démonstration de force constituée par des forteresses, mais plutôt sur un maillage dense de petites garnisons et de villages <sup>26</sup> ainsi que sur la réactivité de l'armée de campagne. Il est à noter, par exemple, que l'une des principales expéditions menées dans cette zone au cours de la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle fut contre un groupe de pillards et non contre une armée régulière <sup>27</sup>.

Contrairement à sa voisine septentrionale, l'Oultre-Jourdain a été doté immédiatement de châteaux de grandes dimensions puisque Montréal est bâti dès 1115 comme nous l'avons rappelé. Cet espace, constitué de « terres sauvages » comme l'écrivait Jacques de Vitry, imposait une présence différente de la part des Francs. Si la partie nord de la Jordanie était, semble-t-il, bien peuplée et déjà riche en villages <sup>28</sup> à l'arrivée des Francs, il n'en allait pas de même des parties méridionales où nomades et semi-nomades constituaient une part importante des habitants si l'on en croit les chroniqueurs latins et arabes. Dans ces conditions, le rôle alloué à la forteresse fut très différent. Comme c'est le cas pour tout château, Montréal ou Kérak eurent un objectif militaire bien entendu, toutefois, il ne prit toute sa dimension qu'à partir de 1170 <sup>29</sup>. Avant cela, aucune des grandes forteresses ne se trouvait en première ligne et ne subit de véritable siège. Pourquoi dès lors avoir entrepris de si coûteuses constructions

---

Mandeville », dans *Croisades et pèlerinages*, Robert Laffont, Paris, 1997, p. 1401 : « Il [le Jourdain] a un assez long cours souterrain jusqu'à une belle et grande plaine nommée par les sarrasinois Meidan, c'est-à-dire en français foire ou marché, parce qu'on y tient souvent des foires » ; Guillaume de Tyr, *Historia rerum in partibus transmarinis gestarum*, L. XVI, ch. 8, Brepols, Turnhout, 1986, p. 726 ; Jean de Wurzburg, « Descriptio Terrae sanctae », dans De Sandoli, S., *Itinera Hierosymitana crusegnatorum*, vol. II, Franciscan Printing Press, Jérusalem, 1980, p. 289. Ce grand marché paraît avoir subsisté jusqu'au début du XX<sup>e</sup> siècle puisqu'il est mentionné dans le *Guide bleu* de 1937. Guide Bleu, éd. Hachette, Paris, 1937.

26. Guillaume de Tyr, t. XV, ch. 6, *op. cit.*, p. 682.

27. *Ibid.*, p. 681

28. Le grand nombre de casaux cités dans les chartes, plus d'une vingtaine, vient étayer cette supposition, de même que les nombreuses fouilles qui mettent en évidence une forte occupation durant cette période.

29. De fait, si la région connaît quelques attaques de la part des Égyptiens ou des Turcs de Syrie, elle reste dans l'ensemble éloignée des principales menaces avant la prise de Damas par Nur ed-Din en 1154 et plus encore après 1170 et la victoire de Saladin en Égypte.

éloignées des vraies zones de combats ? Ronnie Ellenblum de même que Denys Pringle<sup>30</sup> ont souligné à plusieurs reprises que la majeure partie des constructions militaires franques remontait à la période 1160/1170, date où le danger ayyoubide se précise. En l'occurrence nous nous trouvons très éloignés de ces considérations concernant Montréal ou même Kérak construite en 1142. De toute évidence, la construction de Montréal, première étape de l'implantation franque dans la région, répond à une claire volonté d'établir l'autorité latine sur des lieux très éloignés. De surcroît il n'existait plus guère de ville où s'installer à moins de plusieurs jours de marche. Il était donc impératif pour les nouveaux venus de construire un ensemble susceptible de bien marquer la possession sur cette terre et éventuellement de constituer un môle de peuplement. Durant près de trente ans, elle sera la seule grande citadelle à régner sur ce territoire et deviendra bientôt le noyau d'une véritable ville où afflueront en particulier les chrétiens orientaux, toujours nombreux, de la région<sup>31</sup>.

La construction de Kérak (Fig. 4), interviendra tardivement pour des raisons précises, liées non pas à un problème de défense mais de sécurité intérieure. Cette construction eut lieu



Fig. 4 : Forteresse de Kérak

quelques années seulement après la révolte d'Hugues du Puiset contre le roi Foulques entre 1132 et 1134. La fronde de ce seigneur contre le roi de Jérusalem conduisit celui-ci à créer une seconde citadelle plus proche de Jérusalem et donc plus accessible en cas de nouvelle rébellion. L'existence de deux citadelles présentait en outre l'avantage d'en conserver une sous contrôle et de ne pas nécessairement voir toute la région échapper au contrôle royal après la perte d'une seule forteresse.

Enfin, et ce fut sans doute vrai pour les deux espaces, ces forteresses étaient également destinées à sécuriser ces zones contre les bandes de pillards qui, aux dires de nombreux

---

30. Ellenblum, R., « Three Generations of Frankish Castles - Building in the Latin kingdom of Jerusalem », dans *Autour de la première croisade*, Balard Michel, Paris, 1996 ; Pringle, D., « Crusader Castles : The First Generations », dans *Fortress*, T. 1, 1989.

31. Régnier-Bohler, D. « Le Pèlerinage de Maître Thiêtmar », dans *Croisades et pèlerinages*, éd. Robert Laffont, Paris, 1997, p. 949.

chroniqueurs, infestaient le pays<sup>32</sup>. Enfin, l'éloignement de Montréal ou de Kérak ne permettait pas une réaction immédiate de l'ost royal. Les citadelles devaient compter sur leurs propres capacités défensives pendant de longues semaines avant que les secours arrivent. Il était donc indispensable d'établir de puissantes défenses pourvues d'une solide garnison permettant de tenir un long siège ou d'effectuer des opérations militaires de grande envergure sans le concours de l'armée royale.

L'expression du pouvoir dans chacune de ces seigneuries prendra, dans un cas comme dans l'autre, une dimension militaire non négligeable. Cependant, les formes et l'évolution qu'elles connaîtront seront profondément différentes selon leur situation directement sur la ligne de front ou plus en retrait au sud. Ainsi l'Oultre-Jourdain s'articulera autour de quelques puissantes forteresses, tandis que dans la terre de Suète celles-ci sont totalement inexistantes, alors qu'elle est pourtant beaucoup mieux dotée en casaux, dont certains devaient être peuplés de colons occidentaux<sup>33</sup>. Les grandes citadelles du sud, comme Montréal, le Krak ou Li Vaux Moïse, formeront à la fois des structures militaires de premier plan et de véritables zones de peuplement créant ainsi des villes nouvelles. À l'inverse, le nord se développera autour d'un réseau dense de villages, qui ne semblent pas pour autant avoir été particulièrement bien défendus. Ici, les œuvres fortes ont avant tout pour rôle d'arrêter temporairement des armées ennemies, afin de laisser le temps aux seigneurs de Galilée ou au roi de mettre une armée de campagne sur pied. Elles ne forment pas nécessairement le centre d'un réseau constitué de villages mais sont toujours suffisamment proches pour rappeler la domination latine sur ces terres tant aux populations locales qu'à leurs voisins Syriens. Ainsi les Francs adoptèrent des réponses différentes aux problèmes que posait leur implantation dans les zones marginales du royaume, réponses qui se retrouvent bien entendu dans plusieurs régions soumises aux mêmes contraintes. Des châteaux rupestres existent notamment au Liban<sup>34</sup> telles les Caves de Toron, ou sur l'Oronte avec les grottes de Shaïzar. Les nouveaux venus adaptèrent donc des modes de domination variés sur les territoires qu'ils contrôlaient, allant de la création de colonies pures et simples, comme ce fut le cas à Montréal, à l'exploitation souple d'un ensemble préexistant comme ils le firent en terre de Suète.

---

32. Pillards ou considérés comme tels. En fait, ces textes nous renvoient au rôle particulier joué par les tribus bédouines de la région. Une partie d'entre elles s'étant rallié aux Francs, les chroniqueurs orientaux les assimilent à des pillards avec une aisance remarquable.

33. Tibble soutient notamment cette idée : Tibble, S., *Monarchy and Lordships in the Latin Kingdom of Jerusalem 1099-1291*, Oxford 1989.

34. Deschamps, P. « La Cave de Tyron, une grotte forteresse des croisés au Liban », dans *Mélanges offerts à René Dussaud*, t. II, Geuthner, Paris, 1939.